



Santé

Les Canadiens n'ont rien à envier aux Américains

N'en déplaisent à certains adeptes du populaire adage «Ils l'ont l'affaire, les Américains», les Canadiens n'ont rien à envier à leurs voisins du Sud. Non seulement nous vivons plus longtemps, mais nous demeurons aussi en meilleure santé plus longtemps.



LOUIS M. GAGNÉ

gagnel@ruefrontenac.com

Les Canadiens peuvent en effet s'attendre à vivre en parfaite santé 2,7 ans de plus que les Américains, révèle une étude publiée dans la plus récente livraison du journal en ligne Population Health Metrics.

Les chercheurs en sont venus à ce constat en comparant des données issues de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada et du Centre national de la statistique en santé, son équivalent américain.

Les Américains et les Canadiens ont beau partager une frontière et avoir des styles de vie somme toute similaires, des différences sont notables à plusieurs niveaux.



Les Américains souffrent davantage d'obésité, de maladies chroniques et de pauvreté que les Canadiens.

Les Américains souffrent davantage d'obésité, de maladies chroniques et de pauvreté que les Canadiens.

Selon les auteurs de l'étude, deux faits sont en cause: l'accès aux soins de santé et l'inégalité socioéconomique.

Alors que les Canadiens bénéficient d'un accès universel gratuit à des soins de santé, la situation des Américains est tout autre. Ils doivent souscrire à une assurance santé basée sur leur âge, leurs revenus et leur emploi pour bénéfi-

cier de soins de qualité.

Faute de moyens, entre 30 et 40 millions d'Américains ne sont pas assurés, ce qui les amènerait à limiter leur recours aux hôpitaux, au détriment de leur santé.

Autre explication: les inégalités socioéconomiques sont plus prononcées au sud de la frontière. La pauvreté y est plus importante, particulièrement chez les personnes âgées. Or, l'association entre la pauvreté et les problèmes de santé est reconnue depuis longtemps.

EN MANCHETTES

Nouvelles générales |

Yves Chartrand

Lock-out au Journal de Montréal : Une rencontre lundi entre le syndicat et Quebecor

QUÉBEC — La direction du Journal de Montréal et les représentants du syndicat en lock-out ont accepté de se rencontrer lundi à Montréal pour tenter de dénouer l'impasse actuelle qui perdure depuis plus de 15 mois.

PAGE 3

Affaires | Yvon Laprade

Construction : les employeurs envisagent un lock-out

Les employeurs de l'industrie de la construction menacent de recourir au lock-out, dès le 25 juin, si la négociation échoue avec les syndicats de l'Alliance.

PAGE 4



Sports | Pierre Durocher

Le CH sera fin prêt

Après avoir surpris les champions de la saison régulière, les Capitals, en première ronde, le Canadien pourrait-il causer une autre surprise de taille en éliminant les champions en titre de la coupe Stanley...

PAGE 6

Procès Aristilde

Le jury séquestré ne sait pas que Calixte pourrait ne jamais être accusé

Le jury au procès de Woody Aristilde a commencé ses délibérations jeudi après-midi, sans savoir que le témoin qui a dit lundi, à la surprise générale, être l'auteur du meurtre de Gabriel Dominique commis il y a trois ans au Marché aux puces 5 étoiles ne pourra vraisemblablement jamais être accusé pour ce crime.



**DANIEL
RENAUD**

renaudd@ruefrontenac.com

Premier et seul témoin de la défense assurée par Me Gary Martin, Sébastien Calixte a en effet fait cette déclaration devant la cour et non devant la police. Or, l'article 13 de la Charte des droits et libertés stipule qu'une personne ne peut être accusée pour un crime en se fondant sur son témoignage à la cour. Il faudrait une nouvelle preuve pour que Calixte soit accusé du meurtre de Gabriel Dominique, commis le 18 février 2003 dans le stationnement du Marché aux puces 5 étoiles. S'il a menti, dans le pire des cas il pourrait être accusé d'entrave ou de parjure (voir plus bas le libellé exact de l'article 13).

Sébastien Calixte était l'un des quatre individus qui accompagnaient Woody Aristilde et qui ont tenté de fuir en montant à bord d'un autobus de la STM après le crime. Mais aucune accusation n'a

jamais été portée contre lui dans cette affaire vieille de trois ans et pour la Couronne, il est clair que c'est Woody Aristilde qui a ouvert le feu sur Dominique et qui l'a tué.

Après son témoignage fracassant lundi, le procureur de la Couronne, Me Pierre Labrie, a voulu contre-interroger Calixte sur le fait qu'il savait qu'en s'avouant l'auteur du crime devant la cour plutôt que la police, il ne pourrait pas être accusé du meurtre. Mais ce point de droit a été débattu en l'absence du jury et le juge a refusé la demande du procureur de la Couronne, si bien que même les médias n'ont pu faire état de cette information importante.

Lors de son témoignage, Calixte avait justifié sa soudaine admission par le fait que c'est la cour qui juge, et non la police, qu'il avait des remords de conscience et qu'il trouvait cela «chien» qu'Aristilde soit condamné pour un crime qu'il n'a pas commis.

Même si certains croient que ce témoignage incriminant pourrait mener à l'acquiescement de Woody Aristilde, le procureur Pierre Labrie n'est pas inquiet outre mesure.

«La preuve est très forte, surtout au niveau de la vidéo. C'est certain que nous aurions préféré pouvoir contre-interroger le témoin sur ses connaissances de cette protection constitutionnelle et que le jury le sache, mais pour nous, ce n'est pas un élément déterminant», a-t-il dit.

Marcher sur des œufs

Dans ses directives jeudi matin, le juge Claude Champagne de la Cour supérieure n'a pas informé le jury de cette situation. Il l'a plutôt timidement mis en garde sur la crédibilité du témoin en faisant état de ses antécédents de voies de fait, de tra-



Trois caméras installées dans l'autobus 22390 ont filmé Woody Aristilde et les quatre autres individus lors de leur fuite.

fic de stupéfiants, d'entreposage négligent d'une arme et d'entrave. Il a également souligné le fait que Calixte a une cause en instance de vol qualifié mais que le jury ne pouvait en tenir compte puisque pour le moment, il n'était qu'accusé et non reconnu coupable.

«L'important, ce sont les antécédents qui dénotent de la malhonnêteté. Pour son accusation d'entrave, M. Calixte a donné un faux nom à un policier. Il a menti. Il y a des accusations plus graves mais quand un policier nous demande notre nom, on doit le donner», a simplement indiqué le juge.

Il a également souligné la crédibilité des faits racontés par les témoins oculaires en rappelant qu'«il faisait encore clair» au moment où le meurtre a été commis vers 17h et a insisté sur les images captées dans l'autobus de la STM, l'un des seuls dix véhicules qui étaient équipés de telles caméras à l'époque.

«La bande vidéo apporte beaucoup, beaucoup d'informations sur ce qui s'est passé. Visionnez-la aussi souvent que nécessaire», a dit le juge

aux six femmes et six hommes du jury, avant de conclure qu'ils avaient le choix entre trois verdicts possibles: non coupable, coupable de meurtre au premier degré et coupable de meurtre au second degré.

Au moment de sa séquestration, le jury ignorait que deux des cinq individus filmés dans l'autobus de la STM ont été condamnés à la suite de ce meurtre. Le seul d'âge mineur, qui aurait ouvert le feu sur Dominique avec le pistolet de calibre 25 trouvé dans l'autobus, a été condamné pour meurtre au deuxième degré.

L'autre, Marco Montpoint, a été condamné pour complicité après le fait pour avoir mis dans son sac à dos le revolver 357 magnum avec lequel Aristilde aurait tué Gabriel Dominique.

Charte canadienne des droits et libertés, article 13:

«Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.»

Lock-out au *Journal de Montréal*

Une rencontre lundi entre le syndicat et Quebecor

QUÉBEC — La direction du *Journal de Montréal* et les représentants du syndicat en lock-out ont accepté de se rencontrer lundi à Montréal pour tenter de dénouer l'impasse actuelle qui perdure depuis plus de 15 mois.



Selon un communiqué diffusé jeudi matin par le cabinet du ministre du Travail Sam Hamad, le conciliateur Pierre-Marc Bédard proposera alors «différents scénarios susceptibles de relancer les discussions» et les négociations.

Aucune véritable négociation n'a eu lieu depuis le début du conflit le 24 janvier 2009, si ce n'est une rencontre le 11 décembre dernier au cours de laquelle Quebecor a exigé de nouvelles concessions sur ses demandes originales.

Selon le communiqué, les deux parties se sont engagées à ne faire aucun commentaire public afin de ne pas nuire aux pourparlers. Aucune entrevue ne sera donc accordée par l'employeur ou le syndicat «jusqu'à nouvel ordre».

Le ministre Sam Hamad s'est dit heureux de cette ouverture et a vanté le travail de son équipe de conciliation pour ramener les parties à la table de négociation.

Hasard ou non, ce déblocage survient au moment où le ministre du



Le ministre du travail Sam Hamad. PHOTO D'ARCHIVES

Travail s'est fait questionner et critiquer par le Parti québécois et la CSN sur sa réelle volonté de voir ce conflit se résoudre.

Le vice-président de la CSN Roger Valois a accusé le gouvernement de refuser notamment d'amender le Code du travail pour mettre à jour la loi anti-briseurs de grève adoptée en 1977 et qui ne tient pas compte des nouvelles réalités technologiques.

Par ailleurs, une source bien placée de Quebecor indique que l'empire médiatique voit venir avec une certaine appréhension la fin de son association avec La Presse Canadienne, le 30 juin.

Cette agence est une grande contributrice de contenus au réseau de Quebecor Media, dont l'agence QMI n'est pas prête à prendre la relève, chuchote-t-on. Dans cette perspective, le retour au travail de la centaine de journalistes et de pupitres du *Journal de Montréal* pourrait s'avérer bénéfique.

On souligne également que les choses ne vont pas très bien non plus à TVA de Montréal où les négociations achoppent. Plusieurs sources syndicales soutiennent que Quebecor se prépare là aussi à employer la méthode dure pour imposer ses demandes.

On n'écarte pas l'éventualité d'un lock-out là aussi au début de l'été.

Pétition en faveur d'un Transsibérien québécois

Une pétition comptant plus de 3800 signataires a été déposée à l'Assemblée nationale ce jeudi pour appuyer un ambitieux projet de chemin de fer de près de 10 000 kilomètres devant relier entre elles toutes les régions du Québec.

Louis Mathieu Gagné
gagne@ruefrontenac.com

Le TransQuébec Express, un projet inspiré par le célèbre Transsibérien, le plus long chemin de fer du monde avec 9297 kilomètres, comporterait six circuits sillonnant toute la

province, dont un qui longerait les côtes du Nunavik entre Schefferville et Radisson, en passant par Kuujuaq et Akulivik.

La construction de ce projet d'envergure entraînerait la création de milliers d'emplois, affirme-t-on avec optimisme sur le site Internet de ce projet qui a vu officiellement le jour en 2004.

Un tel réseau ferroviaire participerait au développement touristique, économique et social des zones urbaines et rurales en reliant les communautés autochtones du Nord québécois à leurs compatriotes du Sud.

«On parle beaucoup de dévelop-



per le nord de la province. Or, tout développement passe nécessairement par celui des moyens de transport», indique le député péquiste de Roberval, Denis Trottier, dépositaire

de la pétition de 3840 signatures.

«Le train est un moyen de transport écologique qui permet le développement dans une perspective durable», explique-t-il.

Cet ambitieux projet peut paraître utopique, reconnaît M. Trottier. Mais tout projet commence par un rêve avant de devenir réalité, rappelle-t-il.

«Ce projet est un point de départ. Ses coûts n'ont pas été chiffrés. Il n'y a pas eu d'études (de faisabilité ou d'impacts), mais le projet vaut la peine d'être regardé, surtout que l'on vit dans un monde de plus en plus vert», dit M. Trottier.

Selon ses promoteurs, en plus de transporter des marchandises de manière écologique, le réseau pourrait être doté de trains thématiques comme un train-santé doté de médecins et d'infirmières, un train-bibliothèque, un train-sport, un train-théâtre et même un train-science.

La durée de ce parcours de près de 10 000 kilomètres serait de sept jours et de sept nuits.

Exclusif

Construction : les employeurs envisagent un lock-out

Les employeurs de l'industrie de la construction menacent de recourir au lock-out, dès le 25 juin, si la négociation échoue avec les syndicats de l'Alliance.



«Les syndicats se préparent pour la grève, nous envisageons le lock-out si c'est nécessaire», a confié jeudi à Rue Frontenac la négociatrice à l'Association de la construction du Québec, Lyne Marcoux.

À compter du 10 mai, et ce jusqu'au 27, l'ACQ rencontrera ses 13 000 membres (des employeurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel) lors d'une tournée d'information à la grandeur du Québec.

«Nous allons leur demander un mandat (de lock-out), que nous ne souhaitons pas mettre en application. Nous voulons en arriver à un règlement négocié avec les syndicats mais à l'heure actuelle, leur position demeure fermée», précise-t-elle.

Lyne Marcoux rappelle qu'un mandat de lock-out avait été donné par les employeurs membres de l'ACQ, en 2001, mais qu'il n'avait pas été exercé.

«On a une paix industrielle depuis 1995. Nous ne voulons pas déclencher des conflits coûteux et inutiles», ajoute-t-elle.

L'ACQ a déposé jeudi après-midi, en présence du médiateur, ses offres globales, qui comportent, selon



À compter du 10 mai, et ce jusqu'au 27, l'ACQ rencontrera ses 13 000 membres (des employeurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel) lors d'une tournée d'information à la grandeur du Québec. PHOTO D'ARCHIVES

Lyne Marcoux, des «avancées» sur les questions touchant, entre autres, les salaires et les primes.

«Ce ne sont pas des offres qui vont nous permettre de signer les conventions collectives demain matin. Mais elles démontrent notre bonne volonté. Nous avançons nos pions, c'est au tour des négociateurs syndicaux d'en juger et de nous revenir pour qu'on puisse en discuter», ajoute la négociatrice patronale.

Une attitude

Or, selon Lyne Marcoux, les syndicats assis de l'autre côté de la table auraient tout intérêt à faire preuve d'une attitude plus positive, et à cesser, dit-elle, de crier sur tous les toits que les patrons exigent un recul de 30 ans dans les conventions négociées.

«Ça n'a aucun sens ce qu'ils racontent. Ça démontre un manque de respect envers leurs membres. Nous savons tous que notre industrie est largement dénoncée (avec les scandales sur la collusion et la

corruption) et ce serait le moment de régler nos différends en engageant un dialogue franc et qui tient compte de la nouvelle réalité économique», plaide la négociatrice.

Elle rappelle toutefois que les employeurs cherchent à «augmenter la productivité et la performance en temps de travail» sur les chantiers. C'est avec cette vision que l'ACQ entend signer un nouveau contrat de travail, qui expire jeudi soir à minuit (30 avril).

VRAK.TV : Un septième anti.gala le 25 août

Fort de sa popularité auprès des jeunes, KARV, l'anti.gala revient cet été pour une septième édition. Organisé par la chaîne VRAK.TV, ce gala récompense les vedettes préférées des ados. Les artistes sont nommés dans des catégories aussi délirantes les unes que les autres.

Caroline Roy

royc@ruefrontenac.com

L'événement aura lieu le 25 août prochain. KARV retourne à son ancienne formule puisque le gala sera enregistré en direct devant un public réuni au Théâtre Denise-Pelletier, à Montréal.

L'an dernier, le gala avait été enregistré durant l'été, puis présenté en primeur sur grand écran à la TOHU. «Nous essayons toujours de changer de lieu selon le concept du gala», a dit Julie Riendeau, porte-parole de VRAK.TV. Comme par le passé, l'anti.gala sera précédé d'un tapis rouge, qui ne ressemble en rien aux traditionnels défilés de vedettes.



Tête d'affiche de VRAK.TV, Stéphane Bellavance avait assuré l'animation l'été dernier. PHOTO D'ARCHIVES MARTIN BOUFFARD

Le mystère plane toujours quant au nom de l'animateur du gala. Tête d'affiche de VRAK.TV, Stéphane

Bellavance avait assuré l'animation l'été dernier. «Nous dévoilerons le nom du ou des animateurs le 12

mai prochain durant une séance de clavardage sur le site de VRAK.TV», a annoncé Julie Riendeau.

Débuts encourageants pour Zeste TV

La direction de Zeste a fait connaître ce jeudi les cotes d'écoute de son premier mois d'existence. La chaîne spécialisée en arts culinaires disponible via la câblodistribution a révélé que 400 000 personnes la fréquentent sur une base hebdomadaire, et ce depuis le 22 mars.

Écrit par RueFrontenac.com

Cela signifie une part de marché de 0,4% chez les 25-54 ans, estime la chaîne, qui compte en outre au-delà de 2500 adeptes de «Mon Zeste», section personnalisée du site Web Zeste.tv

Parmi les émissions les plus populaires à ce jour, il y a Objectif restauration, Le Cuisinier rebelle, Casse-croûte à l'américaine et L'Effet Vézina.

Zeste est la propriété du Groupe Serdy qui gère notamment le Canal Évasion.



PHOTO REUTERS



Jacques Martin a l'intention d'apporter certains correctifs avant le match contre les Penguins. PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

LE CH SERA FIN PRÊT

Après avoir surpris les champions de la saison régulière, les Capitals, en première ronde, le Canadien pourrait-il causer une autre surprise de taille en éliminant les champions en titre de la coupe Stanley, les Penguins, dans cette demi-finale de l'Association de l'Est qui s'amorcera vendredi soir à Pittsburgh ? Tout est possible avec un gardien qui multiplie les miracles.



Jacques Martin a accordé un congé pleinement mérité à ses joueurs jeudi à Pittsburgh.

À force de bloquer des tirs, certains d'entre eux doivent avoir des ecchymoses partout sur le corps !

On pourrait croire que Martin n'est pas heureux du fait que le premier match de la série Canadien-Penguins soit présenté dès vendredi soir au Mellon Arena au lieu de samedi, mais il ne s'est aucunement plaint à ce sujet lors du point de presse qu'il a livré en fin d'après-midi dans un hôtel du centre-ville de Pittsburgh.

«Nous sommes excités à l'idée de jouer dès demain (vendredi), a dit Martin. Je suis persuadé que nous allons être prêts pour ce premier match. On vient d'éliminer de co-riaces adversaires, les Capitals, et voilà qu'on doit relever un nouveau défi, soit de battre les champions de la coupe Stanley. À mesure qu'on avance dans les séries, les défis grandissent et il faut élever

notre niveau de jeu d'un cran.»

Correctifs à apporter

L'entraîneur en chef, qui a vu son équipe remporter les honneurs d'un septième match pour la première fois de sa carrière dans la LNH, a reconnu que le Canadien devra apporter certains ajustements dans son jeu.

«On devra trouver une façon de marquer plus de buts et de tirer plus souvent au filet, a-t-il analysé. Ça va prendre des jeux simples et il va falloir se positionner devant le filet de Marc-André Fleury afin de le déranger dans son travail.

«Il faudra aussi chercher à limiter les chances de marquer accordées aux Penguins. Ils misent sur deux gros trios et sur trois joueurs de centre de premier plan. Notre préparation sera différente de celle contre les Capitals. Ça va prendre un travail d'équipe pour neutraliser leurs dangereux attaquants. Nos défenseurs auront besoin de l'aide des joueurs d'avant.»

Le Canadien a subi des revers de 6 à 1 (le 28 octobre), de 3 à 1 (le 25 novembre) et de 3 à 2 (le 10 décembre) contre les Penguins, avant de gagner le dernier affrontement par la marque de 5 à 3 le 6 février.

Kostitsyn rate le train

Selon Martin, le Canadien est parvenu à vaincre les Capitals non seulement en raison du brio de Jaroslav Halak et des unités spéciales mais aussi parce que «tout le monde s'est engagé pour aider la cause de l'équipe, notamment en bloquant des rondelles».

On le trouve bien gentil de parler d'un effort collectif, car il manquait certains passagers dans le train mercredi soir. Andrei Kostitsyn continue de décevoir. Le gros ailier n'a décoché aucun tir au but et il a présenté une fiche défensive de moins 1.

Andrei semble avoir la tête ailleurs. Boude-t-il parce que son frère Sergei a été retiré de la formation ? Si oui, il ne mérite pas de jouer.

Le WBC propose à Demers un match éliminatoire au championnat du monde

Le président du WBC, le Mexicain José Sulaiman, a contacté les dirigeants du groupe GYM, mercredi soir, pour les aviser que son comité de championnat était prêt à sanctionner un match éliminatoire au championnat du monde des poids super-moyens (168 livres) entre le Québécois Sébastien Demers et le Britannique Brian Magee.



Magee est classé sixième aspirant à ce titre mondial que le Danois Mikkel Kessler (42-2-0) a remporté le week-end dernier à Herning, au Danemark, en détrônant le Britannique Carl Froch (26-1-0). Demers est présentement classé septième, mais il glissera fort probablement en huitième position le mois prochain, lorsque Froch se verra attribuer le troisième rang.

Les sept premiers aspirants en lice, à l'heure actuelle, sont l'Américain Andre Dirrell (19-1-0), l'Arménien Arthur Abraham (31-1-0), les Américains Allan Green (29-1-0) et Jesse Brinkley (35-5-0), Magee (33-3-1), le Camerounais Sakio Bika (28-3-2) et Demers (31-2-0).

« Aussitôt que nous avons reçu cette proposition du WBC, nous l'avons soumise à Demers, et notre boxeur a dit oui sans la moindre hésitation, a déclaré le patron du groupe GYM, Yvon Michel. Il est extrêmement motivé à l'idée de relever ce défi. Ceux qui connaissent Sébastien savent que ce gars-là ne reculera jamais devant qui que ce

soit. Nous attendons la réaction du clan Magee. Si Magee accepte aussi, nous allons amorcer des négociations libres avec son clan. »

Si les deux parties ne peuvent venir à un accord, le WBC décrètera alors la tenue d'un appel d'offres. Lorsqu'un appel d'offres devient nécessaire, c'est le groupe qui dépose la plus grosse soumission qui obtient automatiquement les droits d'organisation et de promotion de l'événement.

L'affrontement est prévu pour l'automne prochain. Reste à voir si le combat sera disputé à Montréal ou à Londres ou Belfast. Magee vit en Irlande du Nord.

Yvon Michel n'est pas étonné que Demers ait reçu une invitation aussi alléchante de la part du WBC.

« Magee et Demers sont les deux boxeurs les mieux classés par le WBC à être disponibles présentement pour un match éliminatoire au championnat mondial des poids super-moyens, souligne Yvon Mi-

disponibles. »

Soulignons que le vainqueur de l'affrontement Bika-Brinkley, le 28 mai au Colisée Pepsi à Québec (lors du combat Lucas-Andrade), aura rendez-vous avec le gaucher montréalais Lucian Bute (26-0-0) le 24 juillet à Bucarest. Bute réalisera alors la sixième défense de son titre mondial des poids super-moyens de l'IBF, la troisième obligatoire.

Beaucoup de visibilité pour Demers et Alcine

Sébastien Demers, un boxeur de 30 ans vivant à Saint-Hyacinthe, et Joachim Alcine, un pugiliste de 34 ans de Laval, ne manquent pas de visibilité dans les classements mondiaux à l'heure actuelle.

Demers est classé septième par le WBC, 11e par la WBO, 13e par l'IBF et 14e par la WBA, ce qui le rend donc admissible à tous les matchs de championnat du monde majeurs disputés dans la division des poids super-moyens.

« Alcine a beaucoup de crédibilité aux yeux des membres des comités de championnat de toutes les organisations, affirme Bernard Barré, le recruteur du groupe GYM. Il attend impatiemment sa chance de participer à un autre match de championnat du monde. Quant à Demers, il a progressé au sein des classements de toutes les organisations depuis sa dernière victoire, enregistrée aux dépens de l'ancien champion mondial William Joppy. »

Le 6 mars au Cabaret du Casino de Montréal, Demers avait vaincu Joppy (39-6-1) par décision unanime des juges.

Quant à Alcine, il a été champion mondial des 154 livres de la WBA en 2007 et 2008.

Pascal impliqué dans un organisme social

L'organisme Santé-Aide 2000, qui procure des soins à domicile aux gens en perte d'autonomie, tiendra un 5 à 7 vendredi à la salle Galleria



Sébastien Demers a impressionné lors de son combat contre l'ancien champion mondial William Joppy, le mois dernier. Au point où le boxeur québécois est maintenant invité à un match éliminatoire au titre du WBC.

PHOTO D'ARCHIVES RUE FRONTENAC

chel. Dirrell, Abraham, Froch et Green sont tous impliqués dans le prestigieux tournoi des 168 livres du réseau de télé Showtime, tandis que Bika et Brinkley ont été choisis pour participer à un match éliminatoire décisif au championnat du monde de l'IBF. Magee et Demers étaient donc les premiers candidats

Quant à Alcine (32-1-0), il figure dans le top 5 de trois des quatre organisations, et dans le top 10 de l'autre.

Il est classé cinquième aspirant aux titres mondiaux des poids super-mi-moyens (154 livres) du WBC, de la WBA et de la WBO, et huitième à celui de l'IBF.

du Centre des congrès Leonardo Da Vinci (8370, boulevard Lacordaire, à Saint-Léonard), pour promouvoir une campagne de dons.

Jean Pascal (25-1-0), le tenant du titre mondial des poids mi-lourds (175 livres) du WBC, est maintenant parrain d'honneur de cet organisme de bienfaisance.

La signature de Bob

Lorsque le Canadien a éliminé les Capitals, mercredi soir, j'ai eu une pensée pour Bob Gainey.



SERGE TOUCHETTE

touchettes@ruefrontenac.com

Non, ce n'est pas souvent que je pense à Bob, je l'avoue, mais là c'était comme s'il était assis dans mon salon, les deux pieds sur le pouf. Et une main dans mon plat de pinottes, le snoro.

Il ne sourit pas souvent, Bob Gainey, mais j'ai comme l'impression qu'il sourit plus souvent là où il se trouve. C'est l'équipe de Bob, qui, faut-il le rappeler, a causé l'une des plus grandes surprises dans l'his-

toire du «détail», comme on disait à une certaine époque. J'ai aussi pensé à tous ceux et celles qui, pendant plusieurs années, lui ont lancé des tomates. Et à tous les journalistes (je m'inclus dans le groupe) qui l'ont traité d'endormi.

Je soupçonne même des amateurs d'avoir criblé sa photo de fléchettes.

Rarement un directeur général du Canadien aura été aussi contesté. Parfois avec raison. Quand il a quitté son poste, il y a quelques mois, le public a applaudi à s'en faire mal aux mains.

Gainey a commis bien des erreurs certes, mais il faut être assez honnête aujourd'hui pour reconnaître qu'il ne s'est pas toujours élancé dans le beurre.

Le salon avant le sous-sol

Curieusement, il a bâti une équipe pour les séries sans trop savoir si elle serait de taille pour les atteindre. Comme s'il avait bâti le salon avant le sous-sol. En fin de compte, Bob le parieur aura eu plus de succès que Bob le bricoleur.



Bob Gainey a encore son mot à dire dans les succès du Canadien. C'est lui qui a sélectionné les joueurs dirigés par Jacques Martin. PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

Son plan de cinq ans s'est avéré un échec, mais ses coups de dés auront produit des résultats pour le moins surprenants. C'est lui qui est allé chercher Gomez, Cammalleri, Gionta et Gill, entre autres, l'été dernier, dans le cadre de l'opéra-

tion nettoyage. C'est lui également qui a nommé Jacques Martin comme entraîneur en chef.

«Un entraîneur défensif, qu'on disait. Ouach...»

Qu'on le veuille ou non, Martin a instauré un système qui fonctionne. En défense, le Canadien n'a jamais été aussi solide, aussi bien structuré.

Ce n'est pas un hasard si les Capitals ont décoché autant de tirs d'un angle souvent impossible. La défense du Canadien a élevé un mur devant Halak et a bloqué un nombre incalculable de rondelles.

Le Canadien aura battu les Caps avec trois gardiens! Le gardien numéro deux de l'équipe, ce n'est pas Price. C'est Hal Gill. Le Jell-O, je vous l'accorde, aura mis du temps avant de «pogner». Il aura fallu 86 matchs avant de réaliser que le Canadien avait une bonne équipe.

Halak, d'abord

Cela dit, rien n'aurait été possible sans les prouesses de Jaroslav Halak qui, aujourd'hui, pourrait, s'il le voulait, devenir le premier Slovaque à être élu maire de Montréal. C'est Halak, d'abord, qui a permis au Canadien de se tailler une place dans les séries. C'est lui également qui a sorti Ovechkin et les Caps, les pieds devant.

Mais quelque part, cette surprenante équipe porte la signature de Bob. Dans ce moment d'euphorie, il ne faudrait pas l'oublier.



Carey Price n'est pas le deuxième gardien du Canadien... C'est à Hal Gill que ce titre revient. PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN